

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
16 JANVIER 2017**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le lundi 16 janvier 2017 à 16h30, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob et Mireille Paquin et monsieur le conseiller Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 16h30. Monsieur le maire, motive l'absence de monsieur Denis Chartier qui est absent pour des raisons de travail et les absences de madame Linda MacCulloch ainsi que monsieur René Pinard qui sont absentes pour des raisons personnelles. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 180 du présent procès-verbal.

(ADOPTION)

2016-03-20

Adoption d'un règlement d'emprunt pour financer les travaux de reconstruction du Chemin du Barrage;

ATTENDU que le Conseil municipal de Saint-Narcisse a l'intention d'effectuer des travaux d'asphaltage sur le Chemin du Barrage ;

ATTENDU que les estimés préliminaires ont été préparés par monsieur Stéphane Bourassa, notre directeur général;

ATTENDU que le coût des travaux est évalué à 512 260\$, incluant les taxes, honoraires et les frais contingents ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt à long terme pour payer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du Conseil tenu le 9 janvier 2017 ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyée par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2017-01-526 décrétant des travaux de reconstruction sur le Chemin du Barrage, dont une partie des travaux sont payable à 50% par la subvention du Programme Réhabilitation du réseau local 2016-2017, Volet-Accélération des investissements et un emprunt à long terme n'excédant pas 512 260\$, pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-21

Amendement du règlement de taxation portant le numéro 2016-12-524 par l'adoption du règlement numéro 2017-01-525, concernant le tarif minimum et la consommation pour la desserte de Saint-Luc-de-Vincennes et d'une taxe de secteur pour leur système d'aqueduc pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 9 janvier 2017 ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, nous a transmis le 19 décembre dernier leurs nouveaux taux de taxe d'aqueduc pour le tarif minimums, la consommation et d'une taxe de secteur pour leur système d'aqueduc pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU que lors de l'adoption du règlement de taxation numéro 2016-12-524, nous avons gardé les mêmes taux de taxe d'aqueduc que l'exercice financier 2016 pour le tarif minimum, la consommation et la taxe de secteur pour la desserte de Saint-Luc-de-Vincennes;

ATTENDU qu'un amendement au règlement numéro 2016-12-524 est alors nécessaire pour modifier le tarif minimum, la consommation et la taxe de secteur pour la desserte de Saint-Luc-de-Vincennes;

ATTENDU que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement avant la tenue de la séance;

ATTENDU que les membres du conseil présents s'en déclarent satisfaits;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente.

QUE le règlement portant le numéro 2017-01-525 soit et est adopté;

QUE le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

Adoptée à l'unanimité.

2016-03-22

Achat de deux portables à la firme Solution mobile NTG pour notre Service incendie

ATTENDU la demande du Service d'incendie afin qu'ils puissent se procurer deux ordinateurs portables;

ATTENDU que leur logiciel « TARGET » n'est plus compatible avec leur ordinateur qu'ils ont présentement;

ATTENDU que l'un des portables servira pour effectuer les visites d'évaluation des risques et pour la rédaction des rapports d'intervention;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat de deux portables pour l'année 2017;

ATTENDU que madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, a demandé une soumission à la firme Solution mobile NTG pour l'achat de deux portables :

ATTENDU le prix soumis par la firme Solution mobile NTG au prix de 1 048\$, taxes en sus;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire adjointe à faire l'achat de deux portables pour notre Service incendie à la firme Solution mobile NTG au coût de 1 048\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2016-03-23

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

(LA CLÔTURE)

La clôture de l'assemblée à 17h00.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général